

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 1<sup>er</sup> mars 2023

Date d'affichage 1<sup>er</sup> mars 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230307-DEL\_23\_03\_07\_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

***Nombre de conseillers***

en exercice 29

présents 20 + 9 procurations

votants 29

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS**

**Le SEPT MARS** à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie DENONELLE, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Gérard GUESNE, M. Franck POTAUFEUX, M. Christophe BISI.

**Excusés** :

Mme Sophie DOLLON, (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT)

Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON)

M. Gaëtan THOMAS, (Pouvoir donné à Didier REVEAU)

M. Dominique MORANCE, (Pouvoir donné à Franck POTAUFEUX)

Mme Bénédicte MARCHAIS, (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA)

M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Edith ALIX)

M. Thierry BODIN, (Pouvoir donné à Carl GUILLEMIN)

Mme Marie-Hélène TROUILLOT, (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL)

M. Emmanuel VIGNERON, (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Eric PAPILLON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**PUBLICATION D'UN ACTE DE SERVITUDE AU PROFIT DE GrDF**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la convention signée avec GrDF le 06 mai 2022,

**Vu** le rapport du Maire.

**Considérant que** la Société GrDF a régularisé avec la commune de LA FERTE BERNARD une convention de servitude sous seing privé en date du 6 mai 2022, relative à l'implantation d'une canalisation de gaz et tous ses accessoires, sur les parcelles situées à LA FERTE BERNARD (72), cadastrées section ZD, numéros 211, 214, 217 et 351 aux lieudits « la Ganèse » et « les Ajeux ».

**Considérant que** ces parcelles appartenant actuellement à la Ville de La Ferté-Bernard, GrDF sollicite celle-ci pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé.

**Considérant que** cette publication est nécessaire et importante car elle a pour but d'informer toutes les personnes de la présence de la canalisation de gaz afin d'éviter tout sinistre et donc tout problème à venir.

Etant précisé que les frais liés à cette opération seront à la charge de GrDF.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'ensemble des dispositions qui précèdent ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme  
Le Maire  
**Didier REVEAU**